

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 215 Attribution de la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil de Paris sur le vœu n° 38 relatif à la dénomination « Victor Perez » au futur gymnase-pont de la Porte de Vincennes, en sa séance du 30 janvier et 1er février 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Victor "Young" Perez au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination Victor "Young" Perez est attribuée au futur gymnase-pont programmé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte de Vincennes, avenue Courteline (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO